



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 juin 2006**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13 juin 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 28 juin 2006

**Désignation du marché de restructuration du haut de la Place de la  
Brèche - Travaux de terrassement / parois berlinoises / dépose  
maçonnerie**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

***Adjoints :***

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA, M. Michel GENDREAU

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, M. Marc THEBAULT

**Secrétaire de séance :** Amaury BREUILLE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.  
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.  
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.  
Mme Elsie COLAS donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.  
Mme Claudie LAROCHE donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.  
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Dominique GUIBERT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2006**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,  
Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal du 27 janvier 2006 a retenu Deux-Sèvres Aménagement comme mandataire des travaux du haut de la place de la Brèche. Conformément à l'article 1 du Cahier des Clauses particulières du Contrat de mandat, Deux-Sèvres Aménagement est habilité à signer les marchés de travaux correspondants.

Le premier appel d'offres relatif à la construction du clos et couvert du multiplexe cinématographique, du centre d'animation et d'initiative, de la cafétéria et des espaces publics du haut de la place de la Brèche a été lancé, et concerne les trois premiers lots de l'opération.

Ce marché de travaux a fait l'objet d'une procédure de consultation par appel d'offres et la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie **le 23 juin 2006**, a procédé à la désignation des attributaires.

Il s'agit :

- pour le Lot n° 1 : Terrassements généraux, du groupement SEMEN TP / CHARRIER TP pour un montant de 801 320 € HT, soit 958 378,72 € TTC, inscrit à l'acte d'engagement et se décomposant comme suit :

Tranche ferme : 927 304,25 € TTC

Tranche conditionnelle 1 : 8 551,40 € TTC

Tranche conditionnelle 2 : 22 523,07 € TTC

- pour le Lot n° 2 : Parois berlinoises, de l'entreprise SEMEN TP pour un montant de 533 957 € HT, soit 638 612,57 € TTC, inscrit à l'acte d'engagement et se décomposant comme suit :

Tranche ferme : 772 000,06 € TTC

Tranche conditionnelle 1 : 22 425 € TTC

Tranche conditionnelle 2 : 155 812,49 € TTC

- pour le Lot n° 3 – Dépose - Maçonnerie, de l'entreprise DA SILVA, pour un montant de 65 485 € HT, soit 78 320,06 € TTC, inscrit à l'acte d'engagement (pas de tranche conditionnelle).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Prendre acte de la décision prise par la Commission d'Appel d'Offres.

- Autoriser Monsieur le Président de Deux-Sèvres Aménagement, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Niort, à signer les marchés :

- pour le Lot n° 1 : Terrassements généraux, du groupement SEMEN TP / CHARRIER TP pour un montant de 801 320 € HT, soit 958 378,72 € TTC, inscrit à l'acte d'engagement et se décomposant comme suit :

Tranche ferme : 927 304,25 € TTC

Tranche conditionnelle 1 : 8 551,40 € TTC

Tranche conditionnelle 2 : 22 523,07 € TTC

- pour le Lot n° 2 : Parois berlinoises, de l'entreprise SEMEN TP pour un montant de 533 957 € HT, soit 638 612,57 € TTC, inscrit à l'acte d'engagement et se décomposant comme suit :

Tranche ferme : 772 000,06 € TTC

Tranche conditionnelle 1 : 22 425 € TTC

Tranche conditionnelle 2 : 155 812,49 € TTC

- pour le Lot n° 3 – Dépose - Maçonnerie, de l'entreprise DA SILVA, pour un montant de 65 485 € HT, soit 78 320,06 € TTC, inscrit à l'acte d'engagement (pas de tranche conditionnelle).

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 30  
Contre : 0  
Abstention : 7  
Non participé : 0  
Excusé : 8

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**

**Gilles FRAPPIER**

[Ordre du jour](#)